

# FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS



**Comité National de Coordination des CFA-BTP**  
47/49 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19  
Téléphone : 01 56 41 55 60  
Télécopie : 01 56 41 55 61  
E-mail : [fncb@cfdt.fr](mailto:fncb@cfdt.fr)  
Blog : <http://www.cnc-cfdt-cfa-btp.com>

## Compte-rendu de la réunion de négociation au CCCA le 09/12/2014 *(À afficher et à diffuser)*

**Présents** : toutes les OS

**Pour le CCCA** : Mmes Wacrenier, Mandolia, Bartoli ; Messieurs Malmartel, Munoz

Les organisations syndicales étaient présentes à 10H, heure de la convocation ; La réunion a commencé à 10H15 par une prise de parole de M.Malmartel nous annonçant les points à aborder lors de cette réunion :

- Présentation de l'accord du 24 septembre 2014
- Thème et calendrier des négociations à venir sur la refonte de l'accord
- Calendrier de réunion sur les autres thèmes
- Tour de table des positions des OS
- Ouverture de la négociation - Première séquence sur la problématique de la classification
- Présentation de la réforme du 5 mars 2014 sur la FPC

### Présentation de l'accord du 24 septembre 2014 :

M.Malmartel signale que cet accord a été signé par toutes les organisations professionnelles patronales ainsi que par la CFE-CGC, la CFDT, La CGT pour les syndicats de salariés.

Il fait lecture des différents points impactant notre réseau :

- Nécessité de diversifier les activités sans mettre en cause l'apprentissage
- Conforter la voie de l'apprentissage avec un objectif quantitatif de développement
- Adaptation du dispositif de financement avec l'OPCA bâtiment devenant le collecteur de branche

- Renforcer le CCCA dans son rôle d'animateur du réseau apprentissage BTP
- Aboutir à une refonte en profondeur des statuts de 82 avant le 30 juin 2015
- Financement de l'apprentissage avec affirmation de la gratuité pour les familles, les jeunes, et les entreprises
- Affectation d'une partie des ressources de la professionnalisation sur la période 2015-2017 (source de financement contractuelle qui pourrait varier dans le temps)
- Modification du taux de contribution des entreprises au financement de l'apprentissage
- Redéfinition du rôle de l'observatoire des métiers du BTP
- Evaluation du dispositif en 2017

### Thèmes des négociations à venir sur la refonte de l'accord :

L'objectif annoncé est de « *reformuler l'ensemble des accords en un accord unique* ».

### Les thèmes de négociations proposés dans ce cadre par le CCCA :

1. Les périodes d'essai et leur renouvellement éventuel
  2. La durée du travail, spécialement des salariés pour qui elle est calculée en heures, et s'agissant du personnel enseignant- des activités spécifiques de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> catégories.
  3. Dans le cadre des négociations sur la durée du travail : l'organisation et les modalités de prise en compte des actions de formation professionnelles continue (salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi...)
  4. L'organisation et les modalités de prise en compte des nuits d'astreinte des membres des équipes de direction
  5. Les systèmes de classification et de rémunération.
- Selon le CCCA, dans un courrier précédemment envoyé aux OS,  
« D'autres clauses, des dits accords, visées par une révision répondent principalement au souci d'uniformisation des conditions de travail et, partant, de simplification d'application des accords les régissant : »
1. L'organisation annuelle du travail des salariés dont la durée de travail est calculée en heure, prise en application des dispositions de la loi du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de

travail », avec pour conséquence directe l'intégration des responsables de CRAF et des CJE dans un dispositif commun à celui du personnel enseignant, d'animation, administratif et de service.

2. La définition des congés payés en jour ouvrables pour l'ensemble des salariés, conformément à l'article L.3141-3 du code du travail.
3. La durée des congés payés ainsi que la durée annuelle de travail communes aux cadres au forfait jours.
4. La répartition sur les mois de l'année de la rémunération annuelle commune à l'ensemble des salariés.
5. La période d'appréciation de la prime de vacances commune à l'ensemble des salariés.
6. La notion de confirmation dans l'emploi du personnel de direction, enseignant, et d'animation pour une harmonisation avec celle des responsables de CRAF et des CJE.

**De plus le CCCA dit vouloir intégrer deux thèmes liés à la loi du 14 juin 2013 :**

- Les temps partiels (loi du 14 juin 2013)
- Mobilité géographique et professionnelle (loi du 14 juin 2013)

A une demande de précisions sur le point 2 des négociations proposées « *La durée du travail, spécialement des salariés pour qui elle est calculée en heures* » Mme Mendolia répond que c'est par opposition aux cadres qui sont en forfait jour.

M.Malmartel ajoute que **d'autres thèmes de négociations obligatoires** sont aussi à planifier :

- Les salaires
- La formation professionnelle des personnels du réseau
- La banque de données économiques et sociales.
- Commission de suivi des régimes sociaux.
- La GPEC ???

**La CFDT et la CGT demandent de rajouter les points suivants :**

- Les risques psychosociaux
- Le contrat de génération
- L'accord égalité Hommes / femmes

## Calendrier : Dates et thèmes des prochaines négociations :

- 22 Janvier 2015 : Classification des emplois + Thèmes ayant fait consensus lors des précédentes négociations + salaires
- 25 Février 2015 : commission suivi mutuelle
- 26 Février 2015 : Classification + mobilité géographique + Travail à temps partiel + Période d'essai
- 31 Mars 2015 : Classification, congés payés et temps de travail
- 19 Mai 2015 : classification et système de rémunération + BDES et formation professionnelle des salariés
- 8 Juin 2015 : système de rémunération, durée du travail
- 25 juin 2015 : réunion si nécessaire pour clore la négociation. En principe le CCCA pense être en capacité de fournir un texte à signature à l'issue de la négo du 8 juin.

Les dates de négociations du second semestre ne sont pas encore fixées. Ces négociations porteront sur : la GPEC, le contrat de génération, l'égalité homme/femme, les RPS

Etant donné l'importance de la refonte des accords et le « **grand nombre** » de réunions de négociation prévues, la CFDT et la CGT, demandent à ce que le nombre de jours accordé par OS par le CCCA, pour cette année et de manière exceptionnelle, soit augmenté afin de permettre aux négociateurs de pouvoir travailler sur la refonte de nos accords.

M.Malmartel calcule... « *Comme il y a, celle d'aujourd'hui comprise, 8 réunions de négociations auxquelles participent deux personnes, il accorde gracieusement aux OS 16 jours* ».

Le CCCA, **organisme paritaire**, refuse donc de donner aux OS, le temps de préparation nécessaire pour travailler sur la refonte en profondeur des accords qui impactera l'intégralité des salariés du réseau !!! Dont acte !!

Il en va de même avec la demande d'augmentation des du crédit d'heures accordées au OS et qui n'a pas bougé depuis 30 ans !

M.Munoz précise que les heures accordées l'ont été dans un autre contexte économique qu'aujourd'hui qui lui semble difficile de faire évoluer...

***Vive le dialogue social !!!***

***Faites les comptes !!! Y a-t-il derrière tout cela une réelle volonté d'aboutir***

M.Malmartel invite les OS à s'exprimer sur cette proposition de calendrier et les futures négociations.

## Tour de table des positions des OS

**Attention FO exprime ses ressentiments** face aux OS signataires qui se sont opposées aux derniers accords et aux OS signataires de l'accord du 24 septembre 2014 sur l'organisation et le financement de l'apprentissage.

*Les représentants de FO ne demandent rien au CCCA. Ils s'adressent directement à leurs homologues des autres OS. Ils demandent aux signataires de l'accord de Branche du 24/09/2014 de préciser ce qu'ils entendent par « refonte en profondeur » et essaient de justifier leur absence remarquée lors de la dernière journée de négociation de cet accord.*

**La CFDT et la CGT** annonce qu'elles ont une déclaration commune. Elles remettent cette déclaration au CCCA et aux autres OS :

### « Déclaration Intersyndicale CFDT-CGT

*La CGT et la CFDT tiennent à rappeler le contexte de cette négociation. Elle est consécutive à la signature de l'accord du 24 septembre 2014 sur l'organisation et le financement de l'apprentissage qui prévoit dans son article 2.03 « une refonte en profondeur des dispositions de l'accord professionnel du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel des associations chargées de la gestion des CFA du Bâtiment ».*

*Nous rappelons que nous nous étions opposés à la proposition d'accord en août 2013. Notre posture n'a pas changé quant aux raisons de cette opposition.*

*Nous nous présentons à cette négociation dans une dynamique de construction et non de dénonciation. Nous espérons de réelles négociations qui prennent en compte la réalité du terrain service par service des personnels des BTP-CFA.*

*Nous n'accepterons pas un accord au rabais tant pour la qualité de la formation dans la Branche, que pour les salariés des BTP-CFA qui méritent qu'on prenne en compte la réalité de leurs conditions de travail. »*

M.Malmartel trouvant notre déclaration « trop générale » demande des précisions...

La **CGT** précise qu'elle s'est suffisamment exprimée sur son opposition pour ne pas avoir à revenir les sujets qu'elle ne veut plus voir aborder. Elle ajoute qu'elle aborde cette négociation avec une volonté d'aboutir à une non dénonciation des statuts.

*La CFDT précise quelle aborde cette négociation en se plaçant sur un volet offensif avec de réelles revendications, tout en rappelant les principes qui sont les siens, à savoir : partir de ce qui est, la réalité concrète des conditions de travail des personnels des BTP-CFA, pour aller vers une réelle amélioration de la qualité de vie au travail.*

La **CFTC** rappelle qu'elle s'est également opposée à la dernière proposition d'accord du CCCA ; qu'elle n'est pas signataire de l'accord du 24 septembre du fait « d'un certain nombre de zones d'ombres » ...

Elle se dit « inquiète et sceptique » quant à l'aboutissement de ces négociations de part le calendrier qui ne lui semble pas pertinent (obligation d'aboutir en juin).

La **CFE-CGC** précise sa position quant à la signature du 24/09/2014 : à savoir œuvrer pour le maintien du financement du réseau, et elle estime avoir pris ses responsabilités...

Elle ajoute se présenter à ces négociations en voulant agir pour le devenir et le développement de notre organisation (le CCCA) en se plaçant dans une posture prospective au regard de la situation économique et du segment commercial de la FC sur lequel nous nous engageons.

Elle demande à ce que, durant cette négociation, soit fait abstraction de la situation économique car un accord nous engagerait pour de nombreuses années...

Comme les autres OS elle s'interroge sur la butée du mois de juin au regard du peu de temps de négociation...

## 1<sup>ère</sup> séquence de négociation :

### Systeme de Classifications : (cf Powerpoint)

Laetitia Bartoli nous passe un diaporama (ci-joint) sur le système de classification que veut mettre en place le CCCA. Ils ont ressorti des cartons poussiéreux les propositions déjà faites en 2006.

Il s'agit pour le CCCA de passer à un système de classification qui :

- intègre la notion de métiers ou emplois-repère, organisés dans un ensemble cohérent (et non de grilles différentes avec des progressions différentes...)
- intègre les nouveaux emplois

- met du lien de « *façon objective* »

La méthodologie proposée est :

- ✓ Identifier 4 à 5 critères classant (il nous propose de regarder ce qui se fait dans les CCI, dans la CCN des ETAM ou encore dans les chambres de métiers)
- ✓ De peser les emplois-repère
- ✓ De mettre tout cela en lien avec la rémunération

A la question de la CFDT sur l'outil qui va servir de base à cette négociation (« *cet outil entre-t-il lui-même dans la négociation ?* »), M.Munoz souligne que le CCCA ne compte pas renégocier ce répertoire avec les OS ...

Il propose simplement de réécrire ce répertoire sous forme de fiches métiers plus facilement exploitables...

### ***Cherchez l'erreur !!!***

Le travail de négociation proposé sera d'identifier les critères classant (« *les valider ensemble* » *Tiens on existe...*) et leur poids relatif (degrés).

**Fin de la première séquence de négociation : durée 30 minutes**

***Ça nous rappelle malheureusement 2012-2013***

***Vivement la suite !!!***

### **Réforme de la formation professionnelle continue : (loi du 5 mars 2014)**

Véronique Wacrenier, à l'aide d'un diaporama, ci-joint, nous trace les différents points constituant cette réforme.

Elle précise le contexte de la loi et le changement de logique que cette dernière implique :

- ✓ Passer d'une obligation comptable (risque fiscal) à une obligation de faire (risque social)
- ✓ Passer à une logique de co-investissement qui aboutit à un investissement supérieur du salarié dans la formation (formation certifiante)

A la question de la CFDT sur le problème des formations longues et de leur financement (pas ce CIF à envisager dans les années qui viennent du fait des orientations du FONGECIF), M.Malmartel précise qu'une discussion sera possible autour d'un montage particulier autour des formations longues, et ce dans le cadre de la négo annuelle sur la FPC.

## **Fin du thème FPC**

M.Malmartel demandé s'il y a des questions diverses.

- 1 - question de la CGT et de FO sur les recommandations du CCCA en matières d'IRP, au regard de ce qui se passe en Languedoc-Roussillon.

M.Munoz rappelle les préconisations du CCCA :

- Des DP dans chaque CFA
- Un CE régional
- Un CHSCT par CFA

Il rappelle que le CCCA n'est pas favorable à la DUP.

- M.Malmartel fait un point sur la mise en œuvre du nouveau système de financement par rapport au problème de la date d'application et précise qu'un amendement est en cours...
- M.Malmartel fait un retour sur les RNA qui ont rencontré un vif succès.

**Fin de cette journée**

**Pour le CNC**

**Christine et Patrick**